**Réponse à l’interpellation de F. AHALLOUCH (PS) – 02 avril 2020**

**Fermeture de l’abri de nuit**

Dans les circonstances particulières de gestion de la crise sanitaire à laquelle la Ville de Mouscron s’est retrouvée confrontée, il a été impératif de fixer des priorités en vue de préserver le maximum de personnes.

Comme vous le savez, la gestion du personnel communal, des déplacements, des distributions de masques chirurgicaux, le recueil des propositions de bénévolat, la communication envers la population qu’il convient de rassurer (les aînés, les personnes à mobilité réduite…), l’appel à la solidarité et aux dons … ont demandé une énergie considérable.

Dans ce second temps de gestion de crise, nous prenons également le temps d’apprécier si les mesures adoptées dans l’urgence ont été suffisantes ou adéquates.

***En ce qui concerne la fermeture de l’abri de nuit***, sachez que la décision de fermeture de l’abri de nuit est intervenue compte tenu de la configuration des lieux qui ne permet pas de respecter les normes de distanciation physique.

Deux jours avant la décision de fermeture, les bénéficiaires avaient tous été contactés individuellement.

De plus, 2 membres du personnel encadrant étaient souffrants sur une équipe qui compte 3 personnes. Des nouvelles des hébergés ont été prises via l’équipe des éducateurs de rue et le CPAS. Chacun a affirmé avoir trouvé une solution temporaire d’hébergement. Un bon de valeur Colruyt de 20€ leur est remis par le CPAS en vue de leur permettre de manger. La Ville organise quotidiennement une distribution de pique-niques à la Maison de la Santé, où des douches et l’usage de machines à lessiver leur sont proposés gratuitement.

Le numéro de téléphone du Service des Affaires sociales est accessible de 8h à 20h, y compris le week-end pour toute demande d’aide. Ce numéro est largement diffusé, et également affiché à l’abri de nuit.

Avant sa fermeture, les Restos du Cœur avaient accepté que les sans-abris jouissent de leur dispensaire médical.

Le CPAS a pris le relais de la ***distribution des colis alimentaires*** que les Restos du Cœur ne pouvaient plus assurer. Toutes les autres structures de distribution de colis alimentaires poursuivent leurs activités. A titre d’illustration, notez que ce ne sont pas moins de 82 familles qui ont reçu un colis alimentaire distribué par le CPAS sur la seule journée du vendredi 03 avril.

Nous sommes en contact régulier avec la Banque alimentaire et fournissons à ces organismes, sur simple demande, des masques chirurgicaux, des désinfectants de surface, du gel désinfectant …

En vue de mettre les bénévoles à risques à l’abri de tout danger de contamination, nous avons lancé un ***appel aux bénévoles***, y compris pour la distribution de colis alimentaires. A l’heure actuelle, ces bénévoles ne sont pas sollicités par ces associations mais ils demeurent disponibles. L’appel aux bénévoles est maintenu ; les volontaires peuvent se manifester au 056/860.323. Vous êtes d’ailleurs les bienvenus si vous souhaitez rejoindre les nombreux bénévoles qui s’y sont fait connaître.

La synergie entre la Ville et le CPAS est optimale. Le Service des Affaires sociales relaie au CPAS les demandes d’aide ponctuelle. Aucun appel n’est laissé sans suite.

A titre d’exemple, les équipes techniques du CPAS sont intervenues en extrême urgence la semaine dernière pour rendre habitable le logement d’une personne habituellement bénéficiaire des structures d’accueil et d’aide mouscronnoises et sortant de l’hôpital après avoir été diagnostiquée positive au Covid19. C’est le CPAS qui assure la livraison des repas à cette personne, tandis que le personnel d’une structure locale assure étroitement son suivi à domicile.

Pour les personnes vivant dans des logements insalubres et/ou surpeuplés, le Guichet du Logement demeure accessible par téléphone. Les assistants sociaux du Service des Affaires sociales assurent une présence continue au centre administratif pour donner suite aux demandes d’aide administrative.

De plus, nous nous permettons de rappeler que la Ville de Mouscron compte une équipe de 5 ***éducateurs de rue***. Aidés de leur coordinateur, leur tâche la plus importante en cette période particulière est de maintenir coûte que coûte le contact avec les personnes dont ils assurent l’accompagnement, dont les personnes sans logement dont il est question, et d’activer toutes les démarches nécessaires pour sortir ces personnes des difficultés qu’elles traversent. C’est une tâche compliquée vu les modalités de fonctionnement dépendantes des mesures de confinement, mais ils l’assument avec toute l’humanité que requiert leur rôle de contact privilégié avec les populations en difficulté.

La ***politique communale de soutien aux personnes démunies*** est davantage détaillée dans notre déclaration de politique communale, à laquelle nous vous renvoyons. Soyez assurés que nous gardons ces orientations à l’esprit et que nous sommes déterminés à développer ces objectifs, même dans la période difficile de gestion de la crise COVID-19 que nous vivons actuellement.

Enfin, dans le contexte particulier de gestion de la crise sanitaire liée au Coronavirus, nos équipes communales ont été sollicitées le 19 mars dernier par les services du Gouverneur de Province de Hainaut, en vue de communiquer toutes les informations disponibles au sujet des personnes sans hébergement adéquat, l’idée étant que soient prises à l’***échelle provinciale*** les mesures nécessaires afin d’ « organiser un accueil alternatif présentant les garanties sanitaires nécessaires imposées par la gestion de l’épidémie de Covid19 ». Même si nous sommes toujours dans l’attente de directives concrètes à ce sujet, vous l’aurez compris, toute une série de mesures ont d’ores et déjà été mises en place au niveau local avec les structures associatives et nos équipes sociales. De plus, depuis ce jeudi 02 avril, nous sommes en mesure d’assurer une large communication du numéro vert 1718 et le site internet luttepauvreté.wallonie.be relayés par le Gouvernement wallon, en tant que service d’aide aux urgences sociales renforcé dans le contexte de la crise liée au Covid19.

En ce qui concerne les mesures budgétaires qui auraient été prises par la Région Wallonne en vue de dégager des fonds pour garantir le service aux plus vulnérables, nous n’avons à ce jour aucune information à ce sujet et attendons donc les directives officielles.

Il va sans dire que le **volet communication** est primordial dans ce contexte.

Les difficultés de vie liées au logement que vous évoquez requièrent la plus grande discrétion. Ce sont d’ailleurs généralement les personnes concernées elles-mêmes qui insistent sur ce point.

Dans ce contexte, nous privilégions une communication ciblée, une approche individuelle et une réaction au cas par cas par rapport aux difficultés relatées par les personnes. N’hésitez pas à inviter ces personnes à prendre contact avec nous ou, vous-mêmes, à nous relayer leurs difficultés. Nos équipes pluri-disciplinaires, aidés des partenaires, mettront un point d’honneur à y accorder le suivi adéquat.

Cela n’empêche pas que les numéros d’urgence et d’informations soient diffusés de la manière la plus large possible, de sorte que la population les ait à disposition immédiate en cas de besoin, par exemple dans le cas où une victime ou un témoin de faits de violence doit y faire appel.

A ce sujet, le 056/860.323 a été largement diffusé. Il est contactable 7 jours sur 7, de 08h00 à 20h00, pour tous, et en particulier pour les personnes ayant besoin d’une aide spécifique. Le numéro d’urgence 1718 mis en place au niveau régional pour les urgences sociales a lui aussi été relayé. Dans les prochains jours, nous insisterons encore sur ces coordonnées de contact, et la Ville de Mouscron assurera une communication ciblée sur les numéros utiles dans le contexte de la crise sanitaire qui nous occupe, sous tous ses volets.